

Isolation thermique d'un logement

Information sur les modalités des aides, la décision de la commission permanente du Département du 29/06/2018 faisant foi.

A savoir

- ✓ Ces aides pourront se cumuler dans la limite d'une aide par poste de travaux (un seul poste pour les murs, un seul poste pour la toiture).
- ✓ Une aide par poste de travaux ne pourra être demandée qu'une seule fois par habitation.
- ✓ **Les travaux ne doivent pas avoir commencé avant la réception d'un accusé de réception indiquant que le dossier est complet et correspond aux critères d'éligibilité du Département de l'Isère.**

Conditions d'éligibilité

- ✓ Les personnes ayant déjà déposé un dossier ANAH Agilité ne peuvent pas bénéficier des aides du Département sauf exception.

Les bénéficiaires :

- ✓ Propriétaires-occupants, à titre de résidence principale, d'une maison individuelle de plus de 15 ans ou d'un logement de plus de 15 ans dans une copropriété d'un maximum de 6 logements,
- ✓ Propriétaires –bailleurs conventionnés avec l'ANAH (logement social ou très social)

Plafonds de ressources:

Plafonds de ressources pour les propriétaires occupants		
Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€) - plafonds Anah (cat 1)	Ménages aux ressources modestes supérieurs (€) - plafonds Département (cat 2)*
1	14 790	25 000
2	21 630	30 000
3	26 013	35 000
4	30 389	40 000
5	34 784	45 000
Par personne supplémentaire	4 385	5 617

*Les propriétaires bailleurs relèvent des aides forfaitaires de catégorie 2.

Critères techniques requis et montant de l'aide financière:

Nature des travaux et aides forfaitaires du Département	Cat.1	Cat2*	Critères techniques du CITE
Isolation toiture à comble perdu	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 700 €	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 700 €	R \geq 7m ² .K/W Installateur RGE
Isolation toiture sous rampant	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 1700 €	30% du montant des travaux plancher 400€, plafond 1200€	R \geq 6m ² .K/W Installateur RGE
Isolation toiture terrasse	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 1700 €	30% du montant des travaux plancher 400€, plafond 1200€	R \geq 4.5m ² .K/W Installateur RGE
Isolation des murs par l'intérieur	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 3200 €	30% du montant des travaux plancher 400€, plafond 2400 €	R \geq 3.7m ² .K/W Installateur RGE

Isolation des murs par l'extérieur	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 4500 €	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 3300 €	R \geq 3.7m ² .K/W Installateur RGE
Isolation du plancher bas	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 700 €	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 700 €	R \geq 3 m ² .K/W Installateur RGE

Nature des travaux	Ménages aux ressources très modestes (€) - plafonds Anah (cat 1) *	Ménages aux ressources modestes supérieurs (€) - plafonds Département (cat 2)	Critères techniques
Chaudière bois bûche avec hydroaccumulation, ou chaudière bois (granulé et bois déchiqueté), ou poêle à granulés hydraulique	30% du montant des travaux plancher 400 €, plafond 1 000 €	Non éligible	Installateur RGE Flamme Verte 7 étoiles (ou équivalent)
Appareil de chauffage indépendant (granulés ou bois)	400 € (ou 30% du montant des travaux plafonné à 400€)	Non éligible	Installateur RGE. Flamme Verte 7 étoiles (ou équivalent)

*Cette aide chauffage bois est conditionnée à une demande d'aide à l'isolation.

Dépôt de la demande de subvention

Instruction par l'Espace Info Energie :

- ✓ Instruction par l'Espace Info Energie (hors programme « Habitez mieux sérénité »).
- ✓ Un contact direct du demandeur de la subvention avec un conseiller de l'Espace Info Energie est nécessaire pour l'instruction du dossier.

Les pièces nécessaires à l'instruction :

- ✓ Formulaire de demande de subvention
- ✓ Devis
- ✓ Copie complète de l'avis d'imposition de l'année n ou n-1
- ✓ Taxe d'habitation
- ✓ Taxe foncière
- ✓ RIB avec l'adresse complète

Pour les propriétaires bailleurs : copie de la convention numérotée par l'ANAH, devis des travaux conforme aux prescriptions techniques demandés par le Département, relevé d'identité bancaire

- ✓ Des documents complémentaires pourront être demandés au besoin pour s'assurer du respect des critères d'attribution de la subvention.

L'accusé de réception

- ✓ Un mail accusant réception de votre dossier vous sera transmis par l'espace info énergie
- ✓ Un 2^{ème} mail vous indiquant que votre dossier est complet, ou vous demandant des éléments complémentaires vous sera envoyé après instruction de votre dossier.
- ❖ Une fois votre dossier soumis au vote des élus, un courrier d'attribution de subvention vous sera adressé en indiquant le montant de l'aide à laquelle vous pouvez prétendre, sous réserve de réalisation des travaux.

Versement de la subvention

A l'issue de la réalisation des travaux, nous vous remercions de faire parvenir les documents suivants :

- ✓ Factures acquittées, mentionnant clairement la nature des travaux réalisés.
- ✓ Attestation de fin de travaux dûment complétée et signée

- ❖ Le paiement de la subvention sera effectué en un seul versement à réception (et après vérification) de ces documents.

**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE AUX TRAVAUX D'ISOLATION DANS
L'HABITAT PRIVE**

Nom et prénom :
Nombre de personnes composant le ménage: 1 2 3 4 5 plus de 5 :
Revenu Fiscal de référence :
Adresse :
Adresse du projet (si différente) :
Code postal : Commune :
Téléphone : Courriel :
Statut : propriétaire occupant propriétaire bailleur

Le logement : (cochez les cases)

- Cette demande concerne ma résidence principale**
 J'habite une maison individuelle ou jumelée
 J'habite un logement dans une copropriété d'un maximum de 6 logements
 Je certifie que mon logement est à usage d'habitation depuis plus de 15 ans

Les conditions techniques (cocher les cases) :

- Les travaux seront réalisés par une **entreprise RGE**
Préciser la **performance de l'isolant (R) choisi** :
 Isolation de la toiture en combles perdus : (exigence ≥ 7 m².K/W)
 Isolation de la toiture sous rampants : (exigence ≥ 6 m².K/W)
 Isolation de la toiture terrasse : (exigence ≥ 4.5 m².K/W)
 Isolation des murs par l'extérieur : (exigence ≥ 3.7 m².K/W)
 Isolation des murs par l'intérieur : (exigence ≥ 3.7 m².K/W)
 Isolation du plancher bas : (exigence. ≥ 3 m².K/W)
 La **performance chaudière bois** bûche avec hydroaccumulation, chaudière bois (granulé et bois déchiqueté), poêle à granulé hydraulique est : Flamme Verte 7 étoiles (ou équivalent)
 La **performance appareil de chauffage indépendant** (granulés ou bois bûche) est : Flamme Verte 7 étoiles (ou équivalent)

Co-financement:

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide pour des travaux d'isolation de la part de l'ANAH ? Oui Non

Avez-vous déposé une demande d'aide financière auprès de :

- l'ANAH (Agilité). Cette aide n'est pas compatible avec l'aide du Département sauf exception.
 d'une plate-forme de rénovation énergétique. Si oui, montant de l'aide financière attendue dans ce cadre :

.....€

- d'un autre organisme. Si oui, lequel :montant de l'aide financière attendue dans ce cadre :€

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur la présente demande et sur les documents qui l'accompagnent sont exacts, que le logement concerné est ma résidence principale, et que les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date du dépôt du dossier. Je m'engage à faire réaliser des travaux conformes aux documents présentés. **Je suis informé(e) que je dois attendre l'accusé de réception avant tout démarrage de travaux.**

Signature :

Le présent formulaire et les pièces à joindre sont à envoyer à :

Par courrier : Espace Info Energie

14, avenue Benoit Frachon

38400 Saint-Martin-d'Hères

Par mail : aidesdepartement38@infoenergie38.org

Renseignements : 04-76-14-00-10